

POUR LA REPRISE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La plupart des restaurants du Nouveau-Brunswick sont ouverts mais demeurent soumis à des restrictions en lien avec la pandémie de COVID-19.

Ils ont encore besoin de l'aide du gouvernement pour continuer à contribuer à l'emploi, à la croissance économique et au dynamisme des quartiers dans toutes les régions de la province.

En collaboration avec Restaurants Canada, le prochain gouvernement provincial peut aider les entreprises de services alimentaires à continuer à jouer un rôle important dans le tissu socioéconomique de nos communautés.

FONDS DE ROULEMENT

- Amélioration du Programme de fonds de roulement d'urgence pour les entreprises touchées par les ordonnances de santé publique, en permettant notamment que la moitié du prêt-subvention soit radiable et que les intérêts soient différés sur l'autre moitié.
- Subvention à l'innovation de 10 000 \$ pour aider les PME à s'adapter aux restrictions.
- Crédits et abattements fiscaux en lien avec l'acquisition d'équipement de protection individuelle et toute autre élément d'infrastructure requis pour se conformer aux ordonnances de santé publique.
- Suspension de la portion provinciale des impôts fonciers non résidentiels tant que les restrictions demeurent en vigueur.

LOYERS ET PROTECTION DES LOCATAIRES

- Aide au loyer directe pour les entreprises admissibles dont les propriétaires n'ont pas fait de demande en vertu du programme de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.
- Rétablissement du moratoire sur les expulsions de locataires commerciaux jusqu'à ce que des solutions à long terme soient mises en place.

MAIN-D'ŒUVRE

- Engagement à « ne pas nuire » en maintenant le cadre actuel des politiques du travail, y compris l'indexation du salaire minimum à l'indice des prix à la consommation.

ALCOOL

- Mesures permanentes permettant la vente d'alcool avec les commandes pour cueillette ou livraison.
- Hausse temporaire à 20 pour cent du rabais sur l'alcool jusqu'à la levée des restrictions de santé publique.

SOUTIEN À LA RESTAURATION ET RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- Suspension de tous les frais de permis et de licence jusqu'à la levée des restrictions de santé publique.
- Crédit d'impôt ou subvention directe pour reconnaître la valeur des dons d'aliments et de boissons faits au début de la crise.
- Politiques qui évitent tout fardeau indu pour les entreprises qui continuent à utiliser des articles à usage unique dans le but de préserver la santé et la sécurité de leur personnel et de leurs clients.
- Protection contre les poursuites en lien avec les cas de COVID-19 liés aux établissements de restauration.